



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barthélemy procèdera à l'étude d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du lundi 5 février 2024 à 20 h, au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

La demande de dérogation mineure vise à permettre le lotissement d'un lot ayant une superficie de 1 074.4 mètres carrés au lieu du 1 500 mètres prévu au règlement de lotissement. Le lot étant situé sur le rang Saint-Jacques (lot 5 120 283).

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, par téléphone (450-885-3511, poste 5013), par courriel ([urbanisme@saint-barthelemy.ca](mailto:urbanisme@saint-barthelemy.ca)) ou en envoyant une lettre à la municipalité avant le lundi 5 janvier 2024.

Donné à Saint-Barthélemy, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.



Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière